



## Lab 5 - Démocratie participative: un antidote au populisme ?

*Parrainé par la Conférence des OING*

### Modérateurs :

Mme Anna Rurka, Pologne, Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe  
M. Marko **Grdosić**, Croatie, Président du Conseil consultatif de la jeunesse

### Initiatives:

Participation des citoyens à des audiences publiques pour renforcer la démocratie, Défenseur du public des services de communication audiovisuelle, Argentine - présentée par Mme Paula Castello, Argentine, Chef du service Formation et Participation, Défenseur des services de communication audiovisuelle publique

L'Assemblée des citoyens, Irlande présentée par Mme Sharon Finegan, Irlande, Secrétaire de l'Assemblée des citoyens

Le Plan C, pour une Constitution d'origine Citoyenne, France, présentée par M. Etienne Chouard, Professeur d'économie et de gestion

### Intervenants:

M. Joseph Spiegel, France, Maire de Kingersheim

M. Nastimir Ananiev, Bulgarie, ancien député bulgare - Présentation des conclusions de l'exercice de simulation organisé par l'Ecole d'études politiques de Bulgarie pendant le Forum.

## Le laboratoire en bref

A ce jour, il n'existe pas de textes internationaux contraignants obligeant les pouvoirs publics à associer les citoyens aux processus de décision. Est-il possible de légiférer sur un processus démocratique spontané et pluridimensionnel fondé sur la participation citoyenne, au-delà des principes généraux ? Une reconnaissance publique des pratiques existantes et déjà institutionnalisées de la démocratie participative peut-elle faciliter ce processus législatif ? Est-ce la bonne façon d'aller de l'avant ?

Par ailleurs, les organismes participatifs et les expériences sont-ils un moyen d'accroître l'expertise des citoyens ? Comment les décideurs utilisent-ils l'expertise des électeurs dans la prise de décisions politiques, et vice-versa, quelle influence effective les participants ont-ils sur ce processus ?

Le laboratoire s'est penché sur des exemples de démocratie participative pour identifier les meilleurs moyens d'impliquer les citoyens dans les processus décisionnels politiques.

## A propos des initiatives

Participation des citoyens à des audiences publiques pour renforcer la démocratie, Argentine

Le défenseur argentin du public des services de communication audiovisuelle a tenu 20 audiences publiques régionales, trois rencontres nationales et dispensé d'innombrables cours de formation pour assurer la participation des citoyens. 4 940 personnes ont assisté aux audiences publiques et 10 866 ont participé aux étapes liées à son organisation depuis 2013.

Les audiences publiques sont des espaces de participation où les citoyens peuvent exprimer leurs opinions sur le fonctionnement des médias. C'est la première fois dans l'histoire argentine qu'une organisation publique appelle systématiquement les citoyens à exprimer leurs opinions sur les médias et tient compte de leurs commentaires lors de la définition des politiques publiques. C'est un moyen concret de renforcer le lien entre l'État, les citoyens et les médias.

L'Assemblée des citoyens, Irlande

Créé par le parlement irlandais, l'Assemblée des citoyens est un exercice de démocratie délibérative qui place le citoyen au cœur des problèmes juridiques et politiques importants auxquels fait face la société irlandaise aujourd'hui. Bénéficiant de conseils d'experts, impartiaux et factuels, les 99 citoyens membres de l'Assemblée traitent des sujets tels que le droit à l'avortement, les changements démographiques, les changements climatiques, etc. Leurs conclusions forment la base d'un certain nombre de rapports et de recommandations qui seront soumis à l'Oireachtas, le Parlement irlandais, pour un débat plus approfondi par les élus. Les membres de l'Assemblée ont été choisis au hasard pour représenter les opinions des personnes d'Irlande et sont censés être largement représentatifs de la société en ce qui concerne l'âge, le genre, la classe sociale, la répartition régionale, etc. Elle a révélé que la société irlandaise était moins conservatrice que ses parlementaires.

Le Plan C, pour une Constitution d'origine Citoyenne, France

En organisant des ateliers, l'initiative vise à montrer que les citoyens ordinaires peuvent lire et critiquer leurs constitutions, en les encourageant à rédiger des amendements qu'ils souhaiteraient voir ratifiés. Les citoyens doivent veiller à ce qu'une constitution soit à leur service et non à l'usage discrétionnaire (parfois démagogique) de leurs représentants. Une fois que la population est ainsi prête à réfléchir personnellement et

concrètement sur sa constitution, "Le Plan C" vise à promouvoir une assemblée constituante tirée au sort.

Selon le présentateur, l'expérience islandaise fondée sur l'élaboration populaire d'une nouvelle constitution a échoué, uniquement parce que la Cour constitutionnelle a jugé cette démarche illégitime, ce qui a permis au Parlement de réduire son champ d'application.

## Points clés des débats

Pour qu'un processus démocratique soit efficace, il faut impérativement que les quatre principes suivants soient garantis :

1. pas de démocratie sans une action publique fondée sur l'éthique et un accès limité au pouvoir pour tout élu ;
2. Le ou les élus doivent consacrer un lieu physique à l'exercice de la démocratie par les citoyens, afin de leur permettre de se réunir quand ils le souhaitent ;
3. La démocratie est avant tout un processus, avec un délai et différentes étapes nécessaires pour développer l'opinion des citoyens (le représentant élu est avant tout un facilitateur de ce processus plutôt qu'un représentant);
4. L'élu doit encourager les citoyens à donner leur avis, en commençant par ceux qui sont exclus de la vie de la ville (l'élu doit appliquer une méthode maïeutique pour faciliter l'expression de ces opinions).

La centralité du citoyen et le rôle de l'éducation. Si d'une part le populisme se proclame le défenseur des intérêts du peuple, et si , d'autre part l'objectif démocratique prioritaire est de faire en sorte que les personnes invisibles se sentent davantage intégrées dans la société, l'éducation populaire empêchera le populisme préfasciste.

Les affaires publiques sont intrinsèquement complexes et paradoxales, ce qui exige que :

- l'expertise des citoyens soit plus élevée, si nécessaire ;
- la qualité du processus, par une véritable ingénierie démocratique, soit plus importante que le résultat ;
- l'objectif n'est pas d'arriver à un consensus mou, mais de mettre en évidence, le cas échéant, des opinions contradictoires au même titre que les contestations du Moyen Âge.

La souveraineté appartient au peuple, les représentants n'étant que des serviteurs au service de ce dernier, ce qui implique de construire, au nom des citoyens, un cadre (constitution) qui permette de contrôler les représentants et de contenir leur pouvoir.

## Recommandations

- ✓ Encourager les individus à pratiquer la citoyenneté active grâce à l'éducation populaire, afin qu'ils s'approprient les outils de la démocratie participative et les fassent vivre, pour s'impliquer dans les processus décisionnels politiques ;
- ✓ Eduquer les citoyens sur la meilleure utilisation des outils participatifs et sur les moyens stratégiques et efficaces de faire pression pour que leurs opinions soient entendues.

## Assemblée des participants

Le débat sur d'éventuels cadres juridiques pour la démocratie participative s'est poursuivi au sein de l'Assemblée des participants. Tous les participants intéressés ont eu l'occasion d'expérimenter directement la démocratie participative, en débattant et en votant pour une recommandation clé du Forum de cette année.

Comme dans de véritables assemblées de citoyens, les participants au Forum ont pris place dans l'hémicycle, cœur du processus décisionnel du Conseil de l'Europe, pour débattre d'une question d'importance mondiale.

Modératrice : Mme Sharon Finegan, Secrétaire de l'Assemblée des Citoyens (Irlande)

Experts:

M. Gregory Dickov, Juriste auprès du Secrétariat de la Commission de Venise (agissant à titre individuel)

M. Yves Mathieu, Fondateur et Directeur de Missions Publiques (France)

M. Gráinne McMorrow, Juriste auprès du Secrétariat de la Commission de Venise (agissant à titre individuel)

M. Robert Wilson, Chercheur indépendant (Royaume Uni)

### L'assemblée en bref

La modératrice, Mme Sharon Finegan, a souhaité la bienvenue aux participants et a brièvement expliqué le processus de la session. En ce qui concerne l'Assemblée des citoyens irlandais, Mme Finegan a expliqué que cette session allait reproduire une étape spécifique d'un exercice délibératif de démocratie - le vote et la formulation de recommandations. En raison des contraintes de temps et des difficultés pratiques, il ne serait pas possible de reproduire un exercice de démocratie délibératif complet pendant la session.

M. Robert Wilson a brièvement retracé l'historique des exercices de démocratie délibérative. Il a décrit comment elles sont généralement introduites à la discrétion des gouvernements. Il a expliqué le projet de proposition pour examen par les participants. Le projet de proposition, tel qu'il a été présenté, était le suivant :

- La Constitution devrait proclamer le principe de la démocratie délibérative, mais les principes de fonctionnement (assemblées, jurys, etc.) devraient être réglementés par la loi.
- Les organes de contrôle citoyens devraient avoir un pouvoir formel d'approuver/rejeter certaines lois prises par le législateur, et ce pouvoir devrait être garanti par la loi.
- Le pouvoir formel des organes de contrôle citoyens devrait s'étendre à tous les domaines, tant au niveau local que national.
- Les organes de contrôle citoyens devraient être des institutions permanentes.
- Les membres des organes de contrôle citoyens devraient être élus par tirage au sort et représenter la diversité de la société (âge, sexe, culture, etc.).

Il a décrit le projet de proposition comme visant à mettre en place des organes de démocratie délibérative sur une base permanente et à donner aux citoyens un droit à cette délibération qui serait inscrit dans la Constitution/législation.

M. Dickov et Mme McMorrow, en tant que membres de l'équipe d'experts juridiques, ont brièvement exposé les avantages et les inconvénients du projet de proposition pour éclairer la réflexion des participants.

La parole a ensuite été donnée aux participants pour leurs questions et propositions. Un large éventail de questions a été soulevé au cours du débat : certains participants se demandaient si au lieu de créer des organes supplémentaires une telle activité pouvait exister dans le cadre de nos mécanismes démocratiques existants, tels que l'adhésion à des partis politiques et le recours à la procédure référendaire. Cela supprimerait l'exigence de nouveaux cadres institutionnels.

Il y avait une tension entre ces organismes qui avaient un impact significatif et le retrait du pouvoir d'un plus grand nombre de citoyens.

Au cours d'une brève pause, l'équipe d'experts a reformulé le libellé de la proposition en tenant compte les commentaires des participants. L'équipe a convenu qu'il y avait consensus sur le point 1 du projet de proposition. Il a également été convenu qu'il y avait consensus sur le point 5 avec un amendement mineur pour qu'il se lise comme suit : « Les membres des organes de contrôle citoyens devraient être élus par tirage au sort et représenter la diversité de la société (âge, sexe, culture, etc.) ». Il a été convenu qu'il n'y avait pas suffisamment de débats ou de discussions sur les points 3 et 4 pour justifier un vote ou pour estimer qu'il y avait un consensus sur les points 3 et 4 en l'état. Étant donné que la majeure partie de la discussion a porté sur l'étendue du pouvoir qu'un tel organe devrait posséder, il a été convenu que le point 2 devrait être amendé pour prévoir trois options permettant aux participants de voter formellement sur le niveau de pouvoir accordé aux organes citoyens.

Le point 2 a été reformulé comme suit :

"Les organes de contrôle citoyens devraient avoir le pouvoir formel :

- A. d'approuver/rejeter certaines lois prises par le législateur, et ce pouvoir devrait être garanti par la loi;
- B. de proposer au Parlement l'ordre du jour législatif;
- C. d'être consulté sur les domaines relevant de la compétence du Parlement."

## Résultat des votes

Pour ce qui concerne les options A-C, les participants ont voté comme suit :

A. Pouvoir d'approuver/rejeter certaines lois prises par le législateur, et ce pouvoir devrait être garanti par la loi	
Nombre de votants	21
	RÉSULTAT
OUI	13
NON	6
ABSTENTION	2

B. Pouvoir de proposer au parlement l'ordre du jour législatif	
Nombre de votants	21
	RESULTAT
OUI	14
NON	4
ABSTENTION	3

C. Droit d'être consulté sur les questions relevant de la compétence du Parlement	
Nombre de votants	25
	RESULTAT

OUI	13
NON	9
ABSTENTION	3

La recommandation votée par l'Assemblée des participants est que les organes de contrôle citoyens devraient avoir le pouvoir formel de proposer au parlement l'ordre du jour de la législation.